

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 30 juin 2022**

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	40
Vote par procuration :	9

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Pascal MERCIER, Président et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, 1^{er} Vice-Président.

D2022_112 : SUBVENTIONS PERI ET EXTRA SCOLAIRES

Par le biais de son Partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale du Gers, Grand Auch Cœur de Gascogne assure la programmation d'activités à destination des jeunes de 3 à 17 ans sur l'ensemble des structures de l'enfance à la Jeunesse durant la période scolaire ou estivale de juillet et d'août.

Pour mener à bien un programme varié et de qualité, Grand Auch Cœur de Gascogne s'entoure et associe des intervenants extérieurs par un partenariat conventionné avec les associations du territoire.

Aussi, après délibération, le conseil communautaire **ALLOUE** les subventions suivantes :

- pour la période de mars et avril 2022 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant €
ARC AUSCITAIN	1 139,25
ATELIER DES BERGES DU GERS	620,00
CERCLE PONGISTES AUSCITAINS	581,25
COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU GERS	255,75
CDOS 32	651,00
ECHIQUIER DE L'ARMAGNAC	418,50
FEDERATION DEP. DES FOYERS RURAUX DU GERS	255,75
HELENE GRECK	93,00
HOCKEY CLUB AUCH	248,00
IMAJ'	46,50
INCANDESCENCE	186,00
PYRENEES CLUB 32	124,00
RING AUSCITAIN	93,00
UFOSPORT 32	302,25
UFOLEP 32	186,00
TOTAL	5 200,25

- Pour la période d'animation des vacances d'avril 2022 :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant €
ARC AUSCITAIN	325,50
COMITE DEP. HANDISPORT DU GERS	46,50
ECHIQUIER DE L'ARMAGNAC	155,00
FEDERATION DEP. DES FOYERS RURAUX DU GERS	170,50
JEUNESSE ATHLETIQUE PAVIENNE	124,00
INCANDESCENCE	93,00
OSEZ LE RIRE	186,00
POP CIRCUS	139,50
SAINTE CHRISTIE PREIGNAN FOOT	77,50
UFOSPORT 32	139,50
UFOLEP 32	263,50
TOTAL	1 720,50

Le Président,



Pascal MERCIER.